



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 36	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH
Laëtitia POUZADOUX a donné pouvoir à Stéphane HOUSSIER

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_147 : Adoption du projet pédagogique de l'école de musique

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Bernard MANILLERE

L'école de musique Plaine Limagne ne dispose pas encore de projet pédagogique. Ce document est nécessaire pour cadrer l'action des enseignants et l'organisation du cursus. Par ailleurs, ce document est demandé par le conseil départemental pour obtenir des financements.

Le projet proposé s'organise autour de 5 axes :

- Encourager à la découverte et l'initiation de la musique ;
- Assurer la formation à une pratique musicale, conduisant chaque élève à l'autonomie ;
- Développer la pratique en amateur ;
- Promouvoir la musique d'ensemble ;
- Participer à l'animation culturelle sur le territoire de Plaine Limagne

Le projet pédagogique respecte les 3 cycles d'enseignement inscrits au schéma départemental.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article unique :

Le projet pédagogique de l'école de musique Plaine Limagne présenté en annexe est adopté.

Délibéré à l'unanimité, les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement